



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reglementation

Question écrite n° 49865

Texte de la question

M. Thierry Cornillet appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les études actuellement en cours concernant les installations classées dans le secteur viticole, et plus précisément les caves particulières. Le conseil supérieur des installations classées (CSIC) a examiné fin janvier 1997 un projet d'arrêté concernant l'activité de préparation et de conditionnement des vins pour les installations soumises à déclaration (exploitations viticoles dont la capacité de production est comprise entre 500 et 20 000 hectolitres). Le secteur des caves particulières se caractérise par la multitude des petites exploitations traditionnelles et familiales, dont la mise aux normes engendrerait des problèmes matériels et financiers considérables. Il lui demande quelles dispositions elle compte mettre en œuvre pour améliorer l'existant tout en prenant en compte la spécificité des caves particulières.

Données clés

Auteur : [M. Cornillet Thierry](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49865

Rubrique : Installations classées

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1479